

Vision Lithium Inc.

États financiers consolidés audités

Aux 31 août 2019 et 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Aux actionnaires de
Vision Lithium Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Vision Lithium Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2019 et 2018, les états consolidés du résultat net et global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 août 2019 et 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alain Lemaire.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.

Val-d'Or

Le 19 novembre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109964

Vision Lithium Inc.

États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	<u>Au 31 août 2019</u>	<u>Au 31 août 2018</u>
ACTIF		\$	\$
Courant			
Trésorerie	6	329 170	907 945
Certificat de placement garanti, 1,45 %, échéant en juillet 2020		51 165	50 452
Comptes à recevoir		-	5 350
Taxes à la consommation à recevoir		3 755	101 696
Crédits d'impôt à recevoir		134 192	365 252
Charges payées d'avance		21 843	30 815
Actions de sociétés d'exploration minières cotées		1 242	1 725
		<u>541 367</u>	<u>1 463 235</u>
Non courant			
Immobilisations corporelles		18 036	16 659
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	12 707 650	12 482 740
		<u>12 725 686</u>	<u>12 499 399</u>
Total de l'actif		<u>13 267 053</u>	<u>13 962 634</u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		100 852	161 641
Provision pour compensation	9	345 768	604 858
Total du passif		<u>446 620</u>	<u>766 499</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	10.1	47 201 835	47 200 740
Surplus d'apport		3 276 520	7 407 550
Déficit		(37 657 922)	(41 412 155)
Total des capitaux propres		<u>12 820 433</u>	<u>13 196 135</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u>13 267 053</u>	<u>13 962 634</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 19 novembre 2019

Approuvé au nom du conseil d'administration

(signé) Yves Rougerie, Administrateur

(signé) Victor Cantore, Administrateur

Vision Lithium Inc.

États consolidés du résultat net et global pour les exercices terminés le 31 août

(en dollars canadiens)

	Notes	<u>2019</u>	<u>2018</u>
		\$	\$
Dépenses			
Charge au titre des avantages du personnel	11.1	404 478	852 803
Assurances, taxes et permis		18 145	19 722
Consultants		52 631	450 569
Honoraires professionnels		72 990	107 562
Loyers et entretien		20 827	10 120
Développement des affaires		103 069	166 464
Publicité et commandites		3 200	1 008
Papeterie et frais de bureau		9 717	15 833
Déplacements, hébergement et repas		11 088	27 867
Inscription et frais du registraire		26 295	16 284
Provision pour compensation		(259 090)	36 000
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		25 497	2 675
Frais d'exploration autres propriétés ⁽¹⁾		31 276	19 223
Frais bancaires		3 537	6 107
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(2 500)	-
Impôts de la partie III.14		2 882	-
Amortissement des immobilisations corporelles		619	361
Résultat opérationnel		<u>524 661</u>	<u>1 732 598</u>
Autres (revenus) dépenses			
Produits financiers	13	(5 689)	(6 026)
Variation nette de la juste valeur de l'exercice		483	10
Autres revenus		(6 300)	(2 500)
		<u>(11 506)</u>	<u>(8 516)</u>
Résultat net et global total de l'exercice		<u>(513 155)</u>	<u>(1 724 082)</u>
Résultat par action			
Résultat de base et dilué par action	14	<u>(0,01)</u>	<u>(0,02)</u>

⁽¹⁾ Un montant de 15 991 \$ (13 369 \$ en 2018) de crédits d'impôts a été comptabilisé en diminution des frais d'exploration autres propriétés.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Vision Lithium Inc.**États consolidés des variations des capitaux propres**

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions			Total des capitaux propres	
		Nombre	Montant	Surplus d'apport		
			\$	\$		
Solde au 1er septembre 2017		59 906 070	36 736 195	6 640 744	(39 621 277)	3 755 662
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription		-	-	-	(66 796)	(66 796)
Actions émises pour l'acquisition de droits miniers	10.1	15 000 000	9 300 000	-	-	9 300 000
Exercice de bons de souscription	10.2	6 157 600	1 115 589	(159 199)	-	956 390
Exercice d'options	11.2	125 000	48 956	(23 206)	-	25 750
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	949 211	-	949 211
Transactions avec les propriétaires		21 282 600	10 464 545	766 806	(66 796)	11 164 555
Résultat net et global total de l'exercice		-	-	-	(1 724 082)	(1 724 082)
Solde au 31 août 2018		81 188 670	47 200 740	7 407 550	(41 412 155)	13 196 135
Exercice de bons de souscription	10.2	6 316	1 095	(148)	-	947
Bons de souscription expirés	10.2	-	-	(4 267 388)	4 267 388	-
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	136 506	-	136 506
Transactions avec les propriétaires		6 316	1 095	(4 131 030)	4 267 388	137 453
Résultat net et global total de l'exercice		-	-	-	(513 155)	(513 155)
Solde au 31 août 2019		81 194 986	47 201 835	3 276 520	(37 657 922)	12 820 433

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Vision Lithium Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 août

(en dollars canadiens)

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Activités opérationnelles			
Résultat net		(513 155)	(1 724 082)
Ajustements			
Amortissement des immobilisations corporelles		619	361
Variation nette de la juste valeur des actions de sociétés d'exploration minière cotées		483	10
Paiements fondés sur des actions		136 506	943 889
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(2 500)	-
Provision pour compensation	9	(259 090)	36 000
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		25 497	2 675
Crédits d'impôt		(34)	(13 801)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	16	93 028	(128 942)
Flux de trésorerie affectés des activités opérationnelles		<u>(518 646)</u>	<u>(883 890)</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'un certificat de placement garanti		(51 165)	(50 452)
Cession d'un certificat de placement garanti		50 452	50 000
Acquisition d'immobilisations corporelles		(5 210)	(14 379)
Cession d'immobilisations corporelles		2 500	-
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation	7	(397 664)	(1 138 818)
Crédits d'impôt reçus		340 011	40 012
Flux de trésorerie affectés des activités d'investissement		<u>(61 076)</u>	<u>(1 113 637)</u>
Activités de financement			
Frais d'émission d'actions	10.1	-	(66 796)
Exercice de bons de souscription	10.2	947	956 390
Exercice d'options	11.2	-	25 750
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>947</u>	<u>915 344</u>
Variation nette de la trésorerie		(578 775)	(1 082 183)
Trésorerie au début de l'exercice		<u>907 945</u>	<u>1 990 128</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice		<u>329 170</u>	<u>907 945</u>

Information additionnelle - Flux de trésorerie (note 16)

⁽¹⁾ Crédits d'impôt comptabilisés en résultat net en réduction des frais d'exploration autres propriétés.

Information supplémentaire

Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles	5 689	6 026
---	-------	-------

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Vision Lithium Inc. et sa filiale Ressources Pioneer Inc. (ci-après la “ Société ”) sont des sociétés d’exploration minière dont les activités se situent au Canada.

Le 22 mars 2018, la Société a changé sa dénomination sociale de Ressources ABE Inc. à Vision Lithium Inc.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION, GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 août 2019, la Société a un déficit accumulé de 37 657 922 \$ (41 412 155 \$ au 31 août 2018). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Vision Lithium Inc. est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 1019 boulevard des Pins, à Val-d'Or, Québec, Canada. Les actions de Vision Lithium Inc. sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole “ VLI ”.

3. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Nouvelle norme adoptée depuis le 1er septembre 2018

Le 1er septembre 2018, la Société a adopté l'IFRS 9 de manière rétrospective, avec le retraitement des données comparatives conformément aux dispositions transitoires de IFRS 9. IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace l'IAS 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation.

L'adoption de la norme IFRS 9 a eu pour effet de modifier le classement des actifs financiers, mais n'a pas modifié le classement des passifs financiers.

La trésorerie, le certificat de placement garanti et les comptes à recevoir classés dans les prêts et créances selon IAS 39 sont dorénavant classés au coût amorti selon IFRS 9. Cette modification n'a entraîné aucune incidence sur l'évaluation de ces instruments financiers.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3.1 Nouvelle norme adoptée depuis le 1er septembre 2018 (suite)

Les actions de sociétés d'exploration minières cotées qui étaient auparavant désignées comme actifs financiers disponible à la vente et qui étaient évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture selon IAS 39 sont maintenant classées dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9. Cette modification a entraîné les ajustements suivants sur les états financiers consolidés de l'exercice précédent :

	\$
Augmentation de la perte nette de l'exercice 2018	10
Diminution du cumul des autres éléments du résultat global au 31 août 2018	121 004
Augmentation du déficit au 31 août 2018	121 004
Diminution du cumul des autres éléments du résultat global au 1er septembre 2017	120 994
Augmentation du déficit au 1er septembre 2017	120 994

3.2 Normes, modifications et interprétation de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 16 Contrat de location

IFRS 16 remplace IAS 17 Contrats de location. Les contrats de location seront constatés à l'état consolidé de la situation financière sous la forme d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative. IFRS 16 fournit deux allègements importants pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent a une faible valeur et pour les contrats de location à court terme (moins de douze mois).

IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La direction évalue actuellement l'incidence complète de la norme. Jusqu'à maintenant, la Société :

- a décidé de se prévaloir de la mesure de simplification selon laquelle elle n'a pas à appliquer IFRS 16 aux contrats qu'elle n'avait pas antérieurement identifiés comme des contrats de location et aux contrats qu'elle n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location;
- est d'avis que la norme n'aura pas de répercussions significatives sur les états financiers consolidés de la Société, car en date du 31 août 2019, elle n'a que deux contrats qui se terminent en juin 2021. Au 31 août 2019, les paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple s'élèvent à 59 705 \$.

La Société planifie adopter IFRS 16 le 1er septembre 2019 selon l'approche rétrospective modifiée. Selon cette approche, l'incidence cumulative de l'application initiale de IFRS 16 est comptabilisée comme un ajustement des capitaux propres à la date de première application. Les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

4.2 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la société mère et de sa filiale Ressources Pioneer Inc. La société mère contrôle une filiale si elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur la filiale. La filiale de la Société est détenue à 100 % par la société mère. La date de présentation de l'information financière annuelle de la filiale est le 31 août.

Toutes les transactions et tous les soldes entre les sociétés du groupe sont éliminés lors de la consolidation, y compris les profits latents et les pertes latentes sur les transactions réalisées entre les sociétés du groupe.

4.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.4 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers de la Société sont classés dans une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4.4 Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie, le certificat de dépôt garanti et les comptes à recevoir (au 1er septembre 2018) font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN.

La catégorie comprend des placements en actions de sociétés d'exploration minière cotées. La Société comptabilise les placements à la JVRN et n'a pas fait le choix irrévocable de comptabiliser ses placements dans les actions de sociétés d'exploration minières cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment: des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4.4 Instruments financiers (suite)

Classement ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (à l'exception des déductions à la source, des salaires et des vacances à payer).

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées en résultat net, le cas échéant, dans les charges financières.

4.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

4.6 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.7 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers, les options d'acquérir de tels droits (conventions d'options) et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.9), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4.7 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.9), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie et en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.8 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges ou à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges ou à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

4.9 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente:

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4.9 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur doit être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.10 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement déterminables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Aucun passif n'est comptabilisé si une sortie de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle n'est pas probable. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4.11 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers consolidés. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4.12 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date où la Société prend possession de l'actif.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative en utilisant le modèle Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription et le cours de la Bourse au moment de l'émission des actions.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions non exercées et expirées et aux bons de souscription non exercés.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission de l'exercice en cours et des exercices antérieurs et les bons de souscription expirés.

4.13 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

4.13 Paiements fondés sur des actions (suite)

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est attribuée au cours de la période d'acquisition, suivant la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Des conditions d'acquisition des droits, autres que des conditions de marché, sont comprises dans les hypothèses sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.14. Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur d'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers consolidés.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.11).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5.2 Sources d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.9).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 7 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

La perte de valeur totale des actifs d'exploration et d'évaluation imputée en résultat net s'élève à 25 497 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2019 (2 675 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2018). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la société a la capacité de conserver ces propriétés puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme. De façon générale, les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir ou il est prévu qu'ils soient renouvelés, des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices et/ou des résultats prometteurs ont été obtenus.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés, le cas échéant. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 11.2).

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (se reporter à la note 9).

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5.2 Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (se reporter à la note 4.6 pour plus d'information).

6. TRÉSORERIE

Au 31 août 2018, la trésorerie inclut un compte à intérêt élevé portant intérêt au taux de 1,10 %.

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La valeur comptable se détaille comme suit:

DROITS MINIERES

	Solde au 1er septembre 2018	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Radiation	Solde au 31 août 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Sirmac Lithium (Qc)	9 590 764	4 869	-	-	9 595 633
Case Twp (On)	68 441	-	-	-	68 441
Dôme Lemieux (Qc)	2 310 043	15 905	-	-	2 325 948
La Corne (Qc)	10 141	-	-	-	10 141
Broadback et Broadback Nord (Qc)	1 666	1 731	-	-	3 397
Nemiscau (Qc)	-	641	-	-	641
St-Stephen (NB)	-	8 490	-	(8 490)	-
Epsilon (Qc)	-	6 554	-	(6 554)	-
TOTAL	11 981 055	38 190	-	(15 044)	12 004 201

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1er septembre 2018	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Radiation	Solde au 31 août 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Sirmac Lithium (Qc)	438 161	256 299	(86 545)	-	607 915
Case Twp (On)	10 219	18 894	-	-	29 113
Dôme Lemieux (Qc)	42 068	19 747	(4 805)	-	57 010
La Corne (Qc)	4 425	438	(148)	-	4 715
Broadback et Broadback Nord (Qc)	2 811	3 000	(1 310)	-	4 501
Nemiscou (Qc)	-	347	(152)	-	195
St-Stephen (NB)	-	6 413	-	(6 413)	-
Epsilon (Qc)	4 001	39	-	(4 040)	-
	<u>501 685</u>	<u>305 177</u>	<u>(92 960)</u>	<u>(10 453)</u>	<u>703 449</u>
TOTAL	<u>12 482 740</u>	<u>343 367</u>	<u>(92 960)</u>	<u>(25 497)</u>	<u>12 707 650</u>

La valeur comptable se détaille comme suit:

DROITS MINIERS

	Solde au 1er septembre 2017	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Radiation	Solde au 31 août 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Sirmac Lithium (Qc)	-	9 590 764	-	-	9 590 764
Case Twp (On)	-	68 441	-	-	68 441
Dôme Lemieux (Qc)	2 310 043	-	-	-	2 310 043
La Corne (Qc)	-	10 141	-	-	10 141
Broadback (Qc)	-	1 666	-	-	1 666
St-Stephen (NB)	-	2 675	-	(2 675)	-
	<u>2 310 043</u>	<u>9 673 687</u>	<u>-</u>	<u>(2 675)</u>	<u>11 981 055</u>

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Sirmac Lithium (Qc)	-	773 763	(335 602)	-	438 161
Case Twp (On)	-	10 219	-	-	10 219
Dôme Lemieux (Qc)	43 489	45 265	(46 686)	-	42 068
La Corne (Qc)	-	5 546	(1 121)	-	4 425
Broadback (Qc)	-	4 594	(1 783)	-	2 811
Epsilon (Qc)	3 713	288	-	-	4 001
	<u>47 202</u>	<u>839 675</u>	<u>(385 192)</u>	<u>-</u>	<u>501 685</u>
TOTAL	<u>2 357 245</u>	<u>10 513 362</u>	<u>(385 192)</u>	<u>(2 675)</u>	<u>12 482 740</u>

Toutes les charges de radiation sont présentées en résultat net dans le poste Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Au cours de l'exercice 2019, la direction a radié les droits miniers et les dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisés sur les propriétés St-Stephen et Epsilon (St-Stephen en 2018) puisqu'aucune dépense d'exploration et d'évaluation n'était planifiée.

Sirmac Lithium

Le 31 janvier 2018, la Société a acquis la propriété Sirmac Lithium qui comprend 24 claims miniers d'une superficie totale d'environ 1 100 hectares situés à environ 180 kilomètres au nord-ouest de Chibougamau, dans la province de Québec. La Société a versé 250 000 \$ en espèces et émis 15 000 000 d'actions ordinaires à Nemaska Lithium au prix de 0,62 \$ par action pour un total de 9 300 000 \$. La Société assumera une redevance nette de 1 % sur le rendement net de la fonderie pour certains de ces claims et qui peut être racheté, à tout moment, pour la somme de 1 000 000 \$.

En février 2018, la Société a acquis 169 claims miniers de prospecteurs en contrepartie de 20 000 \$ en espèces.

Case Twp

En avril 2018, la Société a jalonné la propriété Case Twp, détenue à 100 %, pour une somme de 68 441 \$, qui comprend 1 145 claims d'une superficie de 24 045 hectares et se trouve dans le nord de l'Ontario, à l'est de Cochrane et juste au nord du lac Abitibi.

Dôme Lemieux

Cette propriété détenue à 100 % est située près de la ville de Ste-Anne-des-Monts dans la province de Québec et comprend 215 claims couvrant 11 599,84 hectares.

La Corne

La propriété La Corne, détenue à 100 %, comprend 17 cellules couvrant 909 hectares et se trouve à environ 40 km au NO de Val-d'Or au Québec. La propriété couvre un secteur où la géologie est prospective pour des pegmatites à lithium telles que celles de la Mine Québec Lithium à environ 20 km au NE.

Broadback et Broadback Nord

Les propriétés Broadback, détenues à 100 %, comprennent 53 cellules couvrant 2 835 hectares et se trouvent à moins de 10 km à l'ouest de la propriété Sirmac et à environ 180 km au NO de Chibougamau au Québec. Les propriétés ont été jalonnées afin de couvrir une pegmatite de grande superficie qui pourrait s'avérer d'intérêt pour l'exploration pour le lithium.

Nemiscau

La propriété Nemiscau, détenue à 100 %, comprend 10 claims couvrant 534 hectares et se trouve au Sud-Est du village de Nemaska dans le nord du Québec. La propriété a été jalonnée dans le secteur de l'essai de dykes lithinifères de Nemaska, et à environ 5 km au sud du gisement de lithium de Whabouchi qui est en phase de développement de construction.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

St-Stephen

Cette propriété, détenue à 50 % par la Société et 50 % par Indiana Inc. (« Indiana ») est située près de la ville de St-Stephen à l'extrémité sud-ouest de la province du Nouveau-Brunswick (NB), près de la frontière canado-américaine. Chaque partie doit participer au prorata de sa participation à défaut d'être diluée. Si l'une des parties est diluée à une participation inférieure à 15 %, son intérêt serait alors transformé en un revenu net de fonderie (NSR) de 3 %, dont 2 % peut être acquis, à tout moment, par l'autre partie pour la somme de 2 000 000 \$. Au cours de l'exercice la propriété a été radiée.

Epsilon

Cette propriété, détenue à 100 %, est située dans la région des Monts Otish au Québec. La propriété Epsilon comprend 21 claims d'une superficie d'environ 1 107 hectares. Cette propriété est sujette à deux redevances NSR de 2 % sur toute la production minérale. La Société peut racheter jusqu'à 50 % de chacune des redevances NSR au prix individuel de 1 000 000 \$. Au cours de l'exercice la propriété a été radiée.

8. CONTRATS DE LOCATION

Les paiements minimaux futurs de location simple s'établissent comme suit:

	Paiements minimaux exigibles au titre de location		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total
	\$	\$	\$
31 août 2019	32 566	27 139	59 705
31 août 2018	23 566	15 705	39 271

La Société loue ses bureaux en vertu d'un bail expirant en juin 2021 ainsi que du matériel roulant en vertu d'un bail expirant en juin 2021.

Les paiements au titre de location de la période de présentation de l'information financière totalisent 27 566 \$ (26 566 \$ au 31 août 2018) dont 23 428 \$ est comptabilisés en charge (13 454 \$ au 31 août 2018) et 4 138 \$ qui est comptabilisée à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation (13 112 \$ au 31 août 2018). Ces montants représentent les paiements minimaux au titre de la location.

9. PROVISION POUR COMPENSATION

Des provisions sont prévues en regard de diverses réclamations fiscales. La Société n'est admissible à aucun remboursement par des tiers à cet égard. Comme le calendrier de règlement de ces réclamations dépend en grande partie de la rapidité du déroulement de la négociation auprès de diverses contreparties et autorités gouvernementales, la Société ne peut raisonnablement estimer les montants qui seront éventuellement payés, dans le cadre du règlement, plus de douze mois après la date de clôture. Le montant a donc été classé comme courant. Au cours des exercices 2019 et 2018, aucune somme n'a été remboursée aux investisseurs et la provision a été diminuée de 259 090 \$ (augmentée de 36 000 \$ au 31 août 2018).

La direction, sur l'avis de ses conseillers professionnels, ne s'attend pas à ce que le dénouement de l'un ou l'autre des dossiers en cours donne lieu à une perte importante, supérieure aux montants actuellement comptabilisés. Aucune des provisions ne sera traitée de manière plus approfondie afin de ne pas porter de préjudice grave à la position de la Société.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital-actions

Le capital-actions émis de la Société comprend uniquement des actions ordinaires entièrement libérées.

Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie «A» et de catégorie «B», sans valeur nominale.

Émission

Le 31 janvier 2018, la Société a acquis la propriété Sirmac Lithium en contrepartie de 250 000 \$ en espèces et 15 000 000 actions ordinaires auprès de Nemaska Lithium au prix de 0,62 \$ par action pour un total de 9 300 000 \$. Des frais d'émission de 23 500 \$ ont aussi augmenté le déficit.

10.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	2019		2018	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début	39 497 400	0,15	45 655 000	0,15
Exercés	(6 316)	0,15	(6 157 600)	0,16
Expirés	(39 491 084)	0,15	-	-
Solde à la fin	-	-	39 497 400	0,15

11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

11.1 Charge au titre des avantages du personnel

La charge au titre des avantages du personnel est analysée comme suit:

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	441 532	509 084
Paiements fondés sur des actions	83 875	501 882
	525 407	1 010 966
moins: salaires et paiements fondés sur des actions capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(75 696)	(134 010)
moins: salaires reclassés aux frais d'exploration autres propriétés au résultat net	(45 233)	(24 153)
Charge au titre des avantages du personnel	404 478	852 803

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

11.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 10 % du total des actions en circulation (8 119 499 actions au 31 août 2019 et 8 118 867 actions au 31 août 2018).

Les principales conditions du régime sont les suivantes:

- Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être octroyées pour un bénéficiaire, autre qu'un consultant ou fournisseur de services est limité à 5 % des actions émises et en circulation;
- Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être octroyées pour un consultant au cours d'une période de 12 mois est limité à 2 % des actions émises et en circulation;
- Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être octroyées pour un fournisseur de services de relation avec les investisseurs au cours d'une période de 12 mois est limité à 2 % des actions émises et en circulation. Les options seront acquises sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % à l'octroi, 25 % 6 mois suivant la date de l'octroi et 50 % 12 mois suivant la date de l'octroi;
- Le conseil doit déterminer la façon dont une option devient acquise et peut être levée aux membres du personnel. Les options octroyées à des consultants qui fournissent des services de relations avec les investisseurs doivent être acquises sur une période de 12 mois, à raison de 25 % au cours d'un même trimestre.

Le prix de levée par action ordinaire pour une option ne doit pas être inférieur au « cours escompté », qui est calculé aux termes des politiques de la Bourse, ou à tout autre cours minimal que peut exiger la Bourse. Chacune des options aura une durée maximale de huit ans à compter de la date d'octroi.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées:

	2019		2018	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice ⁽¹⁾	4 662 500	0,33	2 887 500	0,26
Attribuées	-	-	1 900 000	0,43
Exercées	-	-	(125 000)	0,21
Expirées	(75 000)	0,20	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	4 587 500	0,34	4 662 500	0,33
Exercables à la fin de l'exercice	4 587 500	0,34	3 612 500	0,30

⁽¹⁾ Le 21 février 2018, la Société a modifié la date d'expiration de 2 700 000 options de 8 ans à 5 ans.

Au 31 août 2018, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'élevait à 0,47 \$.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

11.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le 13 avril 2018, la Société a octroyé 400 000 options auprès de consultants à un prix de levé de 0,48 \$ par action. Les options ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de l'octroi. 25 % des options sont exerçables immédiatement, 25 % sont exerçables 6 mois suivant la date de l'octroi et le 50 % restant sera exerçable 12 mois suivant la date de l'octroi.

Le 27 décembre 2017, la Société a octroyé 100 000 options auprès d'un consultant à un prix de levé de 0,55 \$ par action. Les options ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de l'octroi. 25 % des options sont exerçables immédiatement, 25 % sont exerçables 6 mois suivant la date de l'octroi et le 50 % restant sera exerçable 12 mois suivant la date de l'octroi.

Le 19 décembre 2017, la Société a octroyé 1 400 000 options auprès des membres du personnel et consultants à un prix de levé de 0,42 \$ par action. Les options ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de l'octroi. 25 % des options sont exerçables immédiatement, 25 % sont exerçables 6 mois suivant la date de l'octroi et le 50 % restant sera exerçable 12 mois suivant la date de l'octroi.

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation aux 31 août :

Fourchette de prix d'exercice	2019		2018	
	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
0,10 \$ à 0,25 \$	37 500	0,55	112 500	0,90
0,26 \$ à 0,41 \$	2 650 000	2,74	2 650 000	3,74
0,42 \$ à 0,55 \$	1 900 000	3,37	1 900 000	4,37
	4 587 500	2,98	4 662 500	3,93

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées de 0,41 \$ par option au cours de 2018 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

	2018
Prix de l'action à l'attribution	0,43 \$
Dividende prévu	0 %
Volatilité prévue	170 %
Taux d'intérêt sans risque	1,65 %
Durée de vie prévue	5 ans
Prix d'exercice au moment de l'attribution	0,43 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le paiement fondé sur des actions de 136 506 \$ (949 211 \$ au 31 août 2018), dont la totalité est réglée en instruments de capitaux propres, aucune somme n'est comptabilisée à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation (5 322 \$ au 31 août 2018), 83 875 \$ qui est inclus dans la charge de rémunération du personnel et 52 631 \$ qui est inclus dans les consultants et comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 août 2019 (496 560 \$ et 447 329 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2018) et a été portée au crédit du surplus d'apport.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

12. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

12.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont présentés selon trois niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont définis en se basant sur l'observabilité des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur:

- Niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des titres négociables de sociétés d'exploration minières cotées a été estimée en fonction du cours à la date de clôture.

Les actions de sociétés d'exploration minières cotées sont évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière aux 31 août 2019 et 2018 et sont classés dans le niveau 1.

13. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie et du certificat de placement garanti	<u>5 689</u>	<u>6 026</u>

14. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action sont présentés aux notes 10.2 et 11.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat net n'a été nécessaire en 2019 et 2018.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat net	(513 155) \$	(1 724 082) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	81 190 677	71 663 426
Résultat de base et dilué par action ordinaire	(0,01) \$	(0,02) \$

Il n'y a pas eu d'autres transactions concernant des actions ordinaires entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication de ces états financiers consolidés.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état consolidé du résultat global se rapproche comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,63 % (26,73 % en 2018)	(136 653)	(452 052)
Ajustements pour les éléments suivants		
Différence entre les taux d'impôts différés et statutaires	776	(20 127)
Effet fiscal des différences temporaires non constatées	159 450	(2 422 868)
Ajustement des impôts différés antérieurs	8 088	152 964
Actifs d'exploration et d'évaluation	-	2 485 890
Paiements fondés sur des actions	36 352	252 302
Variation de la JVM non imposable	64	-
Éléments non déductibles autres	(68 077)	3 891
Produit d'impôt différé sur le résultat	<u>-</u>	<u>-</u>

Composantes importantes du produit d'impôt

Les composantes importantes du produit d'impôt se détaillent comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaire	(168 378)	2 290 031
Différence entre les taux d'impôts différés ou statutaires	776	(20 127)
Ajustement des impôts différés antérieurs	8 088	152 964
Variation des différences temporaires non constatées	159 450	(2 422 868)
Variation de la JVM non imposable	64	-
Total du produit d'impôt différé	<u>-</u>	<u>-</u>

Aux 31 août 2019 et 2018, les différences temporaires pour lesquelles la Société n'a pas constaté d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	<u>31 août 2019</u>		<u>31 août 2018</u>	
	<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>	<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>
	\$	\$	\$	\$
Différences temporaires déductibles non comptabilisées				
Actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	600 909
Immobilisations corporelles	1 158 272	1 160 477	1 156 940	1 159 145
Immobilisation incorporelle	250 000	250 000	250 000	250 000
Placements	71 309	71 309	71 068	71 068
Frais d'émission d'unités	58 714	58 714	81 391	81 391
Pertes fiscales inutilisées	7 640 630	10 750 084	7 566 463	10 042 603
Pertes en capital	31 099	31 099	31 099	31 099
	<u>9 210 024</u>	<u>12 321 683</u>	<u>9 156 961</u>	<u>12 236 215</u>

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au 31 août 2018	Comptabilisé en résultat net	Solde au 31 août 2019
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	(376 622)	(81 946)	(458 568)
Crédit d'impôt inutilisés	(37 159)	24 035	(13 124)
Pertes fiscales inutilisées	413 781	57 911	471 692
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
	Solde au 31 août 2017	Comptabilisé en résultat net	Solde au 31 août 2018
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	-	(376 622)	(376 622)
Crédit d'impôt inutilisés	-	(37 159)	(37 159)
Pertes fiscales inutilisées	-	413 781	413 781
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants:

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	-	17 793
2027	-	618 933
2028	-	1 094 602
2029	583 794	1 593 702
2030	1 472 378	1 468 309
2031	1 265 744	1 263 103
2032	992 873	989 343
2033	596 377	595 914
2034	480 405	479 828
2035	299 005	298 592
2036	234 764	423 002
2037	368 935	565 821
2038	744 977	740 225
2039	601 379	600 917
	<u>7 640 631</u>	<u>10 750 084</u>

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Au 31 août 2019, les pertes en capital sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 62 197 \$ (62 197 \$ en 2018) et sont reportables indéfiniment.

La Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement de 196 055 \$ (196 055 \$ au 31 août 2018) qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. Ces crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance à différentes dates entre 2027 et 2034.

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes à recevoir	-	(5 350)
Taxes à la consommation à recevoir	97 941	(95 370)
Crédits d'impôt à recevoir ⁽¹⁾	(15 957)	-
Charges payées d'avance	8 972	982
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	2 072	(29 204)
	<u>93 028</u>	<u>(128 942)</u>

⁽¹⁾ crédits d'impôt comptabilisés au résultat net en réduction des frais d'exploration autres propriétés.

Les opérations non monétaires de l'état consolidé de la situation financière sont les suivantes:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles inclus dans les actifs d'exploration et évaluation	3 214	1 142
Paiements fondés sur des actions inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	-	5 322
Émission d'actions en contrepartie d'une propriété	-	9 300 000
Variation dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	62 861	(68 080)
Crédits d'impôt à recevoir crédités aux actifs d'exploration et d'évaluation	92 960	385 192
Radiation de comptes à recevoir inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	5 350	-

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants ainsi qu'une société ayant un administrateur commun comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

17.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que le président et le chef de la direction financière. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	297 187	351 560
Paiements fondés sur des actions	83 875	496 560
Total de la rémunération	<u>381 062</u>	<u>848 120</u>

En 2019 et 2018, aucun des principaux dirigeants n'a exercé d'options et aucun montant n'est à recevoir ou à payer.

17.2 Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2019, la Société n'a payé aucune somme à une société ayant un administrateur commun (31 557 \$ au 31 août 2018 dont une somme de 29 619 \$ a été comptabilisée à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation et 1 938 \$ comme frais d'exploration autres propriétés à l'état consolidé du résultat global). Aux 31 août 2018 et 2019, aucun montant n'est inclus dans les dettes fournisseurs et autres crédateurs.

18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics.

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut conclure des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ces activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Vision Lithium Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis par la Société visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

19.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Trésorerie	329 170	907 945
Certificat de placement garanti	51 165	50 452
Comptes à recevoir	-	5 350
	<u>380 335</u>	<u>963 747</u>

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

19.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration et d'évaluation, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen d'un financement privé antérieur et de l'encaissement des crédits d'impôt.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Dans un délai de 6 mois :		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 960	94 671